

Points d'information du DRMG et du CMDP

À l'intention des médecins,
des dentistes et des pharmaciens

Coronavirus
(COVID-19)

1^{ER} AVRIL 2020

Directives et messages importants pour les médecins, les dentistes et les pharmaciens

1 – Les Cliniques désignées d'évaluation (CDÉ) – Questions et réponses

Les Cliniques désignées d'évaluation (CDÉ) arriveront au courant des prochains jours. Un questions et réponses a été produit afin de répondre à certaines de vos interrogations.

Nous vous invitons à en prendre connaissances : [Cliniques désignées d'évaluation - Questions et réponses.](#)

Pour en savoir plus : [Trajectoire de l'utilisateur à la clinique désignée d'évaluation \(CDE\)](#)

Pour tous autres questionnements : drmg.ciusscn@ssss.gouv.ca

2 – Mise sur pied d'un centre désigné de convalescence (locaux de l'Armée du Salut):

Identification d'un milieu: Un milieu a été identifié pour la mise sur pied d'un centre désigné de convalescence. Le centre de convalescence sera situé dans les locaux de l'Armée du Salut près de l'Hôtel-Dieu de Québec et devrait être en fonction dès la semaine prochaine. À noter que la mise sur pied du centre de convalescence est effectuée conjointement avec différents partenaires, dont la Ville de Québec, la Fondation famille Jules-Dallaire, le RAIQ, PECH, ainsi que d'autres organismes.

Définition (en rappel): Le centre désigné de convalescence est destiné aux personnes atteintes de la COVID-19 ou en attente d'un résultat de dépistage et qui nécessitent des soins et des services ainsi qu'un isolement.


3 – Recommandations en imagerie médicale

Une mise à jour des recommandations a été émise le 31 mars 2020 : toutes les activités jugées électives en imagerie médicale doivent être cessées. Lorsque vous faites une demande en imagerie médicale, il est donc important d'ajouter le plus d'informations cliniques possibles et de préciser si votre demande est urgente ou semi-urgente.

Pour en savoir plus : [Orientations en date du 31 mars 2020](#)

4 – Services de télésanté

Les services de télésanté peuvent être utiles pour assurer une prestation de services aux patients. Néanmoins, ces services sont encadrés par certaines normes, notamment pour ce qui est des types de plateformes utilisées et l'obtention du consentement. Nous vous invitons à prendre connaissance du guide



produit par le Collège des médecins du Québec (CMQ). Les plateformes non sécurisées tels que Face Time, Skype ou Zoom non institutionnel ne doivent pas être utilisées pour prodiguer des services de télésanté. Pour en savoir plus sur les règles à respecter, consulter [Les télécommunications réalisées par les médecins durant la pandémie de COVID-19](#).

5 – Utilisation du service de téléconférence Zoom pour les médecins

Le CIUSSS de la Capitale-Nationale est à prioriser le déploiement des services de télésanté dans les différents milieux. Si vous ne prévoyez pas utiliser la licence Reacts distribuée par votre fédération, il est suggéré de ne pas l'activer. L'utilisation de la plateforme de visioconférence Zoom est recommandée. Nous vous tiendrons informés des développements en temps opportun.

6 – État de situation (pandémie)

Nombre de cas

- **Québec** : En date du 1^{er} avril 2020, il y a 4 611 cas confirmés de COVID-19 (augmentation de 449 cas depuis hier). De ce nombre, 307 personnes sont hospitalisées, dont 82 sont aux soins intensifs. Au total, 5 770 personnes sont sous investigation (analyses en cours). Nous sommes dorénavant à 33 décès (augmentation de 2 décès depuis hier).
- **Capitale-Nationale** : En date du 1^{er} avril 2020, il y a 247 cas confirmés dans la Capitale-Nationale (augmentation de 34 cas depuis hier), dont 17 personnes hospitalisées, ce qui inclut 9 personnes aux soins intensifs. Jusqu'à maintenant, seulement 1 décès a été constaté dans la région.

7 – État de situation (fédérales, provinciales, régionales et orientations ministérielles)

Déplacements entre les régions : Des barrages routiers avaient été mis en place la semaine dernière afin de limiter l'accès à huit régions du Québec. Dans les prochains jours, des points de contrôle additionnels seront déployés aux abords et à l'intérieur de quatre nouvelles régions, soit l'Outaouais, les Laurentides, Lanaudière et la Mauricie. Ces barrages ne s'appliquent qu'aux déplacements jugés non essentiels par les autorités, soit les déplacements qui ne sont pas liés à des motifs médicaux ou de travail.

8 – Informations, directives et messages importants

Trajectoire de prélèvements (employés): Nous vous rappelons que les professionnels qui ont des symptômes (toux, fièvre supérieure à 38°C, rhinorrhée, difficulté à respirer, mal de gorge) peuvent dorénavant communiquer avec le service de prévention et gestion des risques au (418) 821-6900 afin d'évaluer la possibilité d'avoir un rendez-vous dans une clinique désignée COVID-19.

Pour en savoir plus : www.ciusssc.ca/coronavirus-personnel